

RÈGLEMENTS ET MODALITÉS

Loterie PROCURE – Tirage d'un véhicule électrique Ford Mustang Mach-E Premium AWD 2024

Tous les profits de cette activité sont versés à l'organisme PROCURE.
Numéro de licence RACJ : # 2407

BILLETS DE TIRAGE

PROCURE émet un maximum de 10 000 billets de tirage, numérotés de 001 à 10 000, permettant de participer au tirage d'un véhicule électrique Ford Mustang Mach-E Premium AWD 2024.

Les billets, au coût de 50 \$ chacun, sont mis en vente en ligne sur le site Internet de PROCURE <https://www.procure.ca/> et sa boutique en ligne Shopify <https://boutique.procure.ca/> du 20 août au 26 novembre 2024 à 20h00 (HNE) et en personne lors de la soirée Affaire Papillon le 28 novembre 2024 entre 18h et 20h45 (HNE) (350 Rue Saint-Paul E, Montréal, QC H2Y 1H2).

La participation au tirage est réservée à toute personne physique résidant au Québec et âgée de 18 ans et plus. Les employés de l'organisme PROCURE, les membres du conseil d'administration ainsi que les personnes résidentes à la même adresse ne peuvent participer au tirage.

Aucun achat de billet ne peut être annulé ni remboursé et ne donne droit à aucun reçu d'impôt.

MODE DE PAIEMENT

Le paiement du billet de tirage au coût de 50\$ devra être réglé en intégralité par carte de crédit via le site Internet de PROCURE <https://www.procure.ca/> ou sa boutique en ligne <https://boutique.procure.ca/>.

DESCRIPTION DU PRIX

Tirage d'un véhicule électrique Ford Mustang Mach-E Premium AWD 2024 d'une valeur de 77 094,19 \$ (taxes provinciales et fédérales incluses).

- Couleur extérieure: Blanc Astral Métallisé
- Couleur Intérieure: Noir Onyx
- Entraînement: Traction intégrale
- Moteur électrique principal arrière avec autonomie de la batterie: 72 kWh
- Groupe d'équipement : 300A
- Forfait: Ensemble confort (comprenant : Hayon à commande électrique, Sièges avant chauffants, Volant chauffant, Siège conducteur avec mémoire et rétroviseurs latéraux à rabattement électrique) + Ford Co-Pilot 360TM Active 2
- Roues: Jantes de 19 po en aluminium à surface usinée avec évidements peints en noir très brillant
- Pneus: 225/55R19 quatre saisons FN

- Toit: Toit en verre panoramique avec vitre fixe et pare-brise qui réfléchit la lumière infrarouge
- Caméra: Caméra avant à 360 degrés avec écran à double affichage et lave-glace à l'avant
- Type de radio: Chaîne audio B&O par Bang & Olufsen®
- Audio: SYNC® 4 avec reconnaissance vocale améliorée + Navigation intégrée connectée

TIRAGE DU PRIX

Le tirage aura lieu le 28 novembre 2024 à 21h00 (HNE) durant l'Affaire Papillon PROCURE qui se déroulera au Marché Bonsecours, Salle de la Commune (350 Rue Saint-Paul E, Montréal, QC H2Y 1H2) devant un minimum de trois témoins.

Toute participation implique la diffusion du nom du (de la) gagnant(e). Le (la) gagnant(e) sera contacté(e) par téléphone ou par courriel par l'organisme PROCURE dans les 2 jours suivant le tirage.

CONDITIONS DU PRIX ET DU TIRAGE

1. Il n'y a pas de limite de billets par participant(e).
2. Le Prix est non monnayable et non échangeable. Le gagnant peut transférer le Prix à un individu de son choix âgé de 18 ans et plus.
3. La valeur inclut les taxes, le gagnant doit être éligible aux rabais gouvernementaux afin d'en profiter.
4. L'acheteur doit s'assurer d'inscrire ses coordonnées complètes et à jour dans le formulaire d'achat en ligne.
5. Le (la) gagnant(e) doit prendre possession de son Prix à la concession Fortier Ford (7000 Bd Louis H. La Fontaine, Montréal, QC H1M 2X3) au plus tard le 5 décembre 2024 à 12h.
6. Le (la) gagnant(e) devra s'assurer que le véhicule reste immatriculé au Québec pour une période minimale de 12 mois.
7. Tous les autres frais liés à la prise de possession et à l'usage du Prix, tels que le titre du véhicule, les frais de permis et d'enregistrement, l'assurance, la borne de recharge, l'équipement additionnel et l'entretien du véhicule devront être entièrement assumés par le (la) gagnant(e).
8. Pour prendre possession de son Prix, le (la) gagnant(e) devra répondre à la condition suivante : En acceptant son Prix, le (la) gagnant(e) permet à l'organisme PROCURE et à ses partenaires d'utiliser à des fins publicitaires son nom, sa photo, son image, sa voix et toute autre déclaration qu'il aura faite en lien avec ce tirage, et ce, sans exiger de rémunération additionnelle.